



Avant Projet pour l'Aménagements de l'ENS «Lac et marais de Viremont»



Thierry Nézet
CONSEIL EN ACCESSIBILITÉ

www.colin-associes.fr
e-mail : contact@colin-associes.fr

Géomètres-Experts
Ingénierie et Paysage



Décembre 2023

Terre d'Émeraude Communauté

Phase Avant Projet Définitif

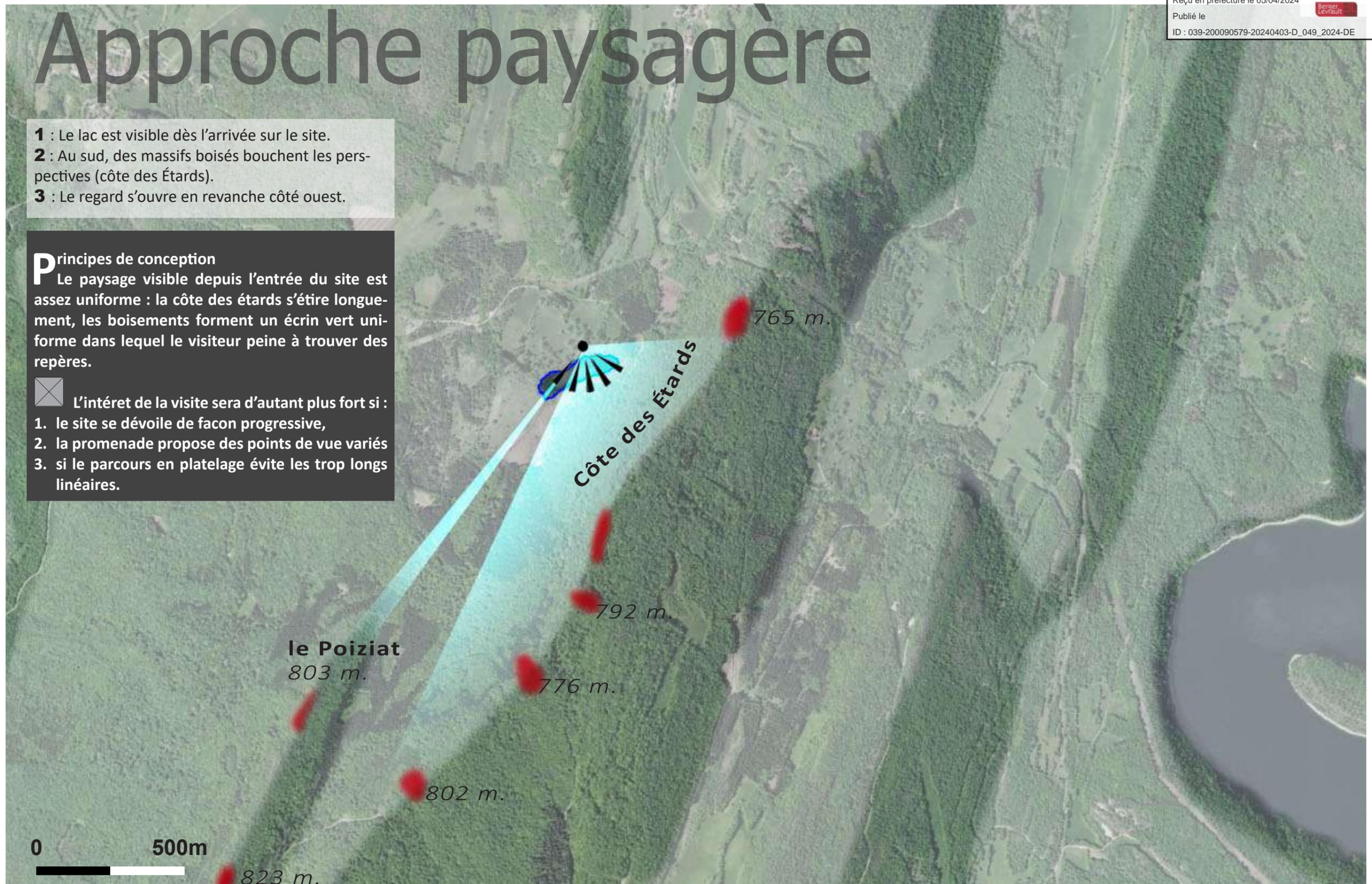
Approche paysagère

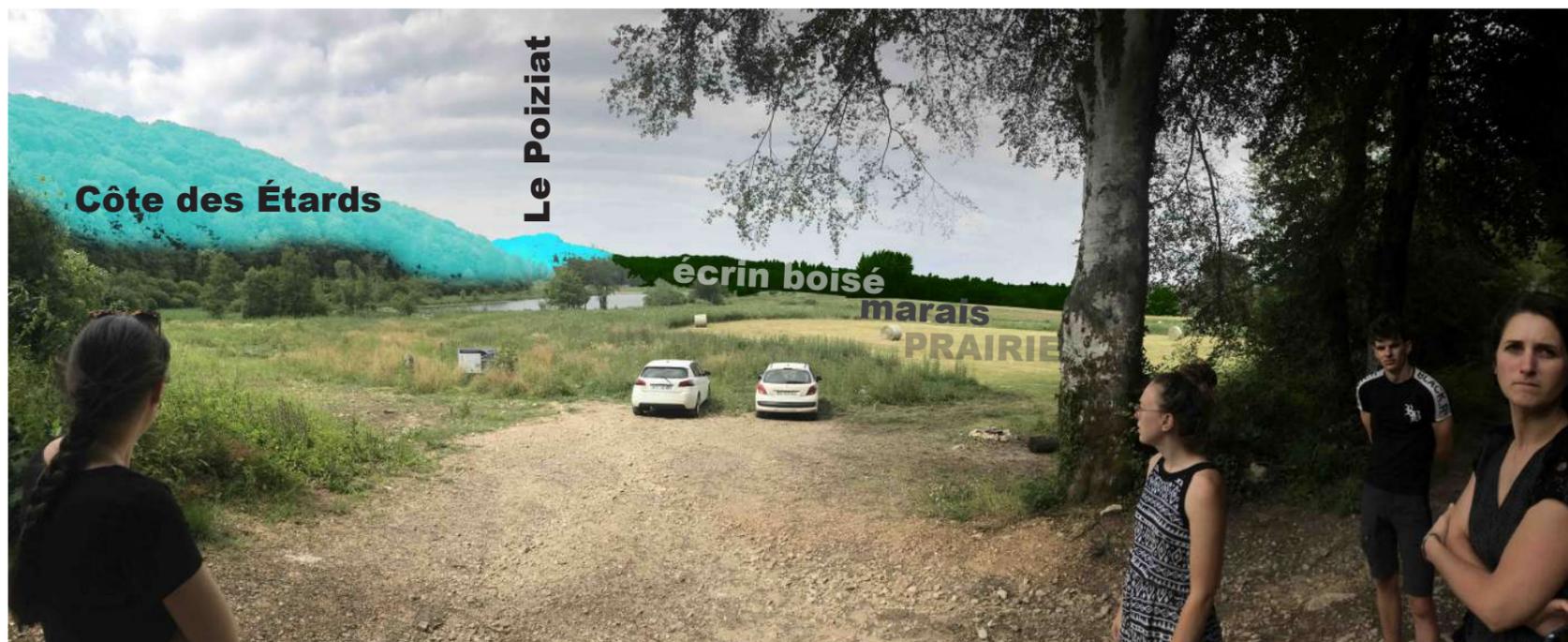
- 1 : Le lac est visible dès l'arrivée sur le site.
- 2 : Au sud, des massifs boisés bouchent les perspectives (côte des Étards).
- 3 : Le regard s'ouvre en revanche côté ouest.

Principes de conception

Le paysage visible depuis l'entrée du site est assez uniforme : la côte des étards s'étire longuement, les boisements forment un écrin vert uniforme dans lequel le visiteur peine à trouver des repères.

- ☒ L'intérêt de la visite sera d'autant plus fort si :
1. le site se dévoile de façon progressive,
 2. la promenade propose des points de vue variés
 3. si le parcours en platelage évite les trop longs linéaires.





- La présence du massif boisé à l'Est, contraste avec l'ouest. Le platelage devra en tirer profit et proposer des changements de directions au fil de la visite, pour faire varier les perspectives visuelles.

- Le linéaire de parcours à aménager est assez long : 350 ml. Pour éviter une visite « monotone », le tracé devra profiter de la présence de la végétation existante pour que le site se dévoile de façon progressive.

En s'appuyant sur ces 2 principes, la visite apparaîtra plus contrastée et permettra au visiteur de mieux comprendre le cadre paysager et le fonctionnement du site naturel.

- L'objectif de l'aménagement n'est pas d'augmenter significativement la fréquentation du site, mais d'offrir de meilleures conditions de visite et de contribuer à une meilleure protection de l'espace naturel en délimitant les espaces de déambulation. Toutefois les aménagements prévus vont inciter à l'exploration un public varié parmi lequel pourrait se trouver des personnes avec des difficultés à marcher. Dans un objectif de sécurisation, la mise en place de surlargeurs avec des assises doit être envisagée.

Objectifs de l'aménagement :

1. proposer une visite progressive :
 - en tirant parti de la présence de la végétation du site
 - en évitant les grands linéaires de platelage
2. Proposer une visite variée :
 - en proposant des points de vues changeants
 - en profitant du contraste existant entre le coteau boisé et la prairie de fauche
3. Assurer une visite sécurisée :
 - en adaptant les aménagements proposés au public ciblé
 - en anticipant autant que possible le comportement des futurs visiteurs
 - en proposant une signalétique adaptée



Véhicules en stationnement

Pour des questions de sécurité, il a été décidé d'éviter la réalisation d'un platelage avec des pentes. La hauteur hors sol reste néanmoins maîtrisée et ne nécessite pas la mise en place de gardes corps. Des mains courantes pourront toutefois équiper ponctuellement l'ouvrage.

L'objectif en termes d'insertion paysagère est simple, il s'agit de limiter au maximum l'impact visuel de l'aménagement

- Pour le platelage, la demande consiste à limiter au maximum la hauteur hors sol, quitte à ce que le platelage se retrouve immergé lors des crues .
- Pour le parking, la création d'un emplacement réservé PMR oblige à la création d'une plateforme avec un dévers limité à 2%. L'insertion du parking devra être réalisée finement : la hauteur de la plateforme, l'orientation de stationnements, l'emprise consacrée au stationnement... sont autant d'éléments qui influenceront sur la qualité d'insertion de l'équipement.

Le parking et la zone d'accueil échelle 1/250



RAPPEL DES VARIANTES PROPOSÉES

Variante 1 :

- La première variante propose d'orienter les stationnements dans l'axe du chemin de retour. L'objectif est que les véhicules en stationnement soient moins visibles, ainsi rangés en enfilade.
- L'inconvénient de cette proposition est le remblai sur l'espace naturel qu'elle exige.

Variante 2 :

- La seconde variante s'appuie d'avantage sur la plateforme existante. Une plateforme est proposée au niveau de la source à des fins didactiques.
- L'inconvénient est que les véhicules pourraient demeurer visibles depuis le parcours piéton

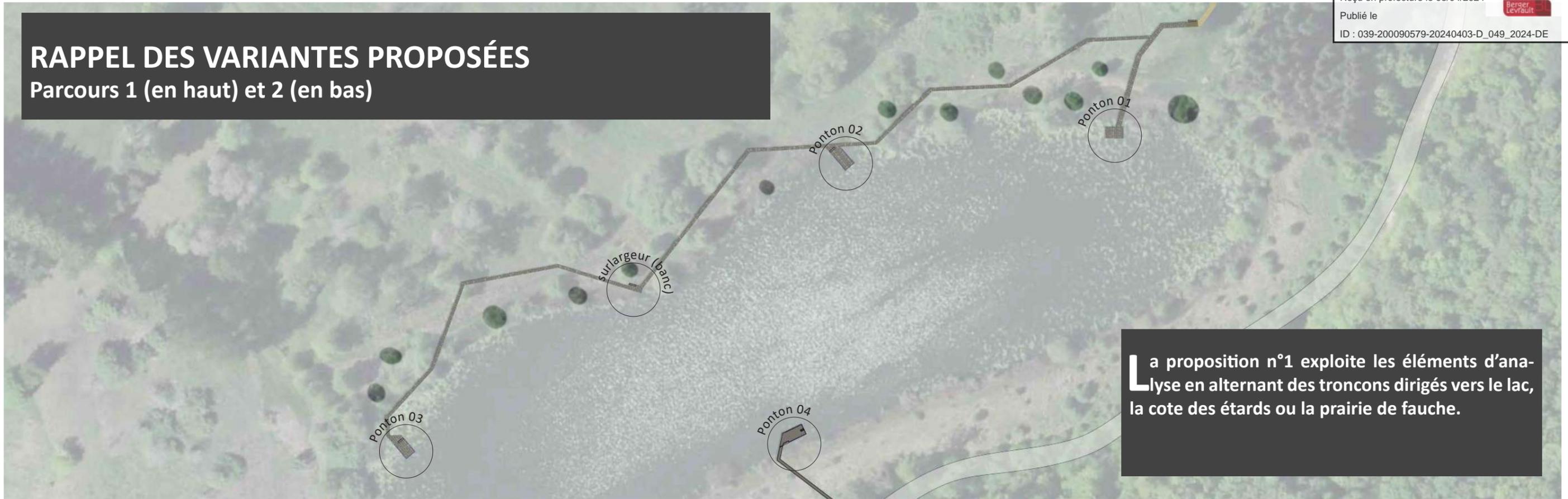
Le COPIL valide la variante n°2 avec les remarques suivantes :

- les revêtements devront rester le plus naturels possibles. Les éléments en béton sablé seront remplacés par du concassé, adapté PMR au niveau de l'emplacement réservé (à planter)
- la plateforme au niveau de la source est à retirer, l'objectif étant d'éviter que cet espace ne se transforme en espace de jeu pour les enfants
- une végétalisation des abords du parking est à prévoir, à partir du stock de graines du sol préalablement décapé et mis en protection au moment des travaux.

1. Parking 6 places en sable stabilisé
2. Filtre visuel (végétal)
3. Zone pique nique en béton sablé
4. Zone d'accueil en béton sablé
5. Platelage d'observation (source)
6. Entrée de champ

RAPPEL DES VARIANTES PROPOSÉES

Parcours 1 (en haut) et 2 (en bas)



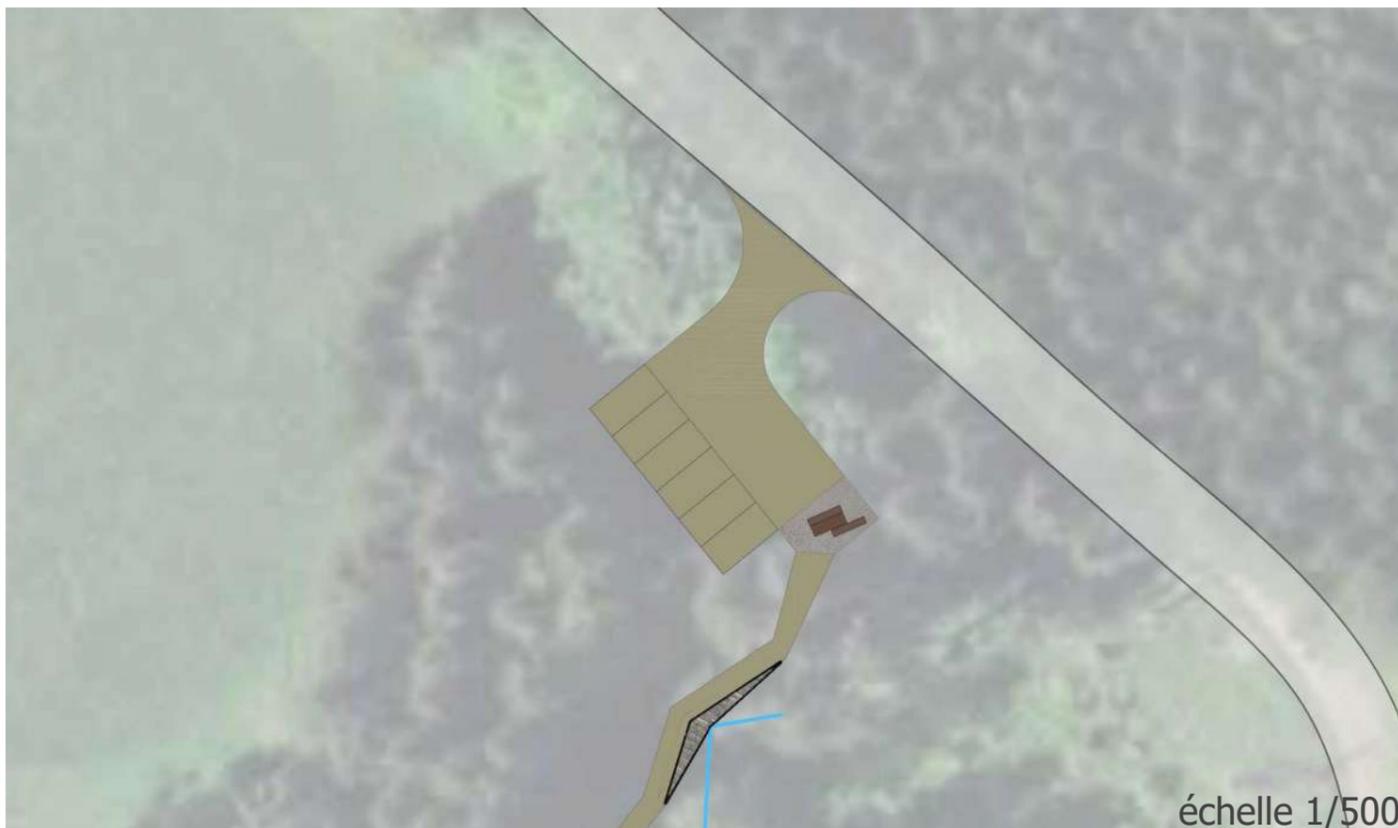
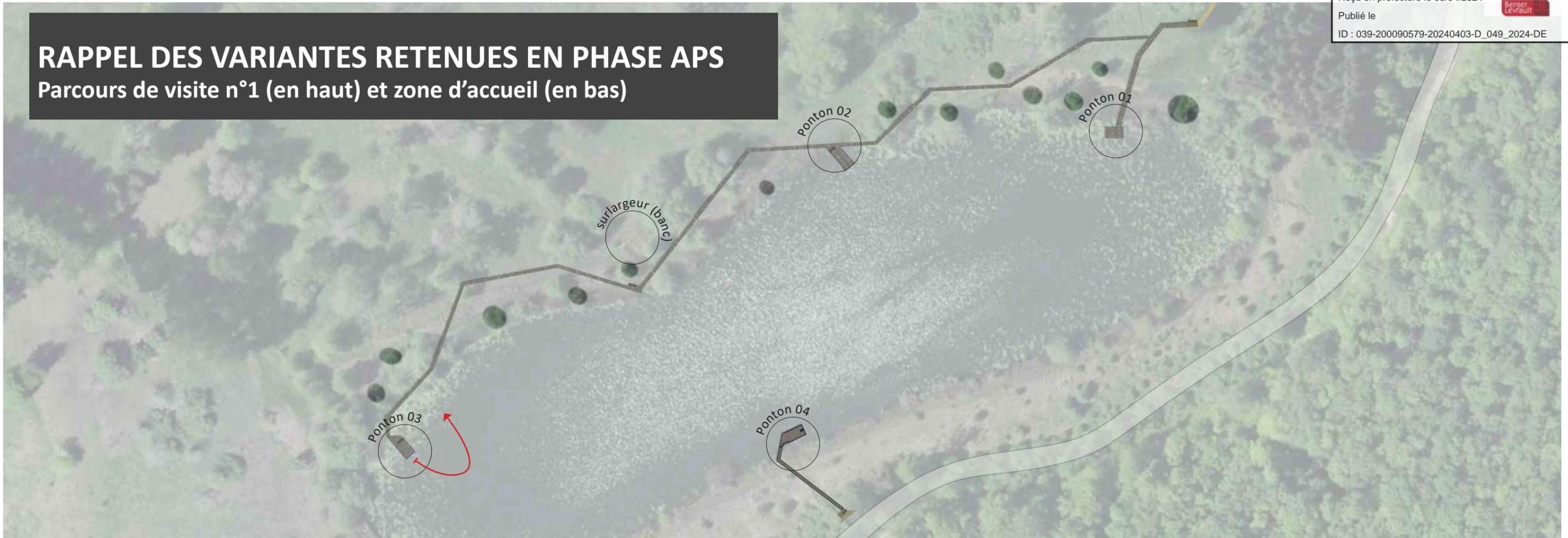
La proposition n°1 exploite les éléments d'analyse en alternant des tronçons dirigés vers le lac, la cote des étards ou la prairie de fauche.



La proposition n°2 propose un tracé plus rectiligne, avec comme avantages un linéaire moins important et un coût d'aménagement plus réduit.

RAPPEL DES VARIANTES RETENUES EN PHASE APS

Parcours de visite n°1 (en haut) et zone d'accueil (en bas)



Le COPIL valide la proposition n°1 pour le parcours, associée avec la proposition n°2 pour l'aire d'accueil, les remarques suivantes :

- Le tronçon en stabilisé devra favoriser l'insertion dans le site, compte tenu des terrassements nécessaires à la mise en oeuvre d'un parcours <5% de pente.
- La jonction entre le tronçon en stabilisé et le platelage en bois devra se faire en retrait de la limite des hautes eaux.
- Le ponton 03 devra se situer de l'autre côté du Danfia et proposer 3 marches afin de permettre l'accès aux piétons
- Les élus valident la mise en place tous les 100m. de zones de croisement équipées de banc.
- L'assemblée corrige la taille des différentes plateformes, détermine les équipements à prévoir sur le parcours (mains courantes, garde corps, repose cannes et signalétique directionnelle sur plaque en dibon).

Vue générale



Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le
 ID : 039-200090579-20240403-D_049_2024-DE

Le plan d'avant-Projet Définitif est présenté sous la forme d'un panneau au format A0 (en annexe) à l'échelle 1/500, avec des zoom au 1/250 (illustration ci-dessous). Les pages suivantes sont des zooms sur le parcours.



Aménagement de l'ENS

LAC ET MARAIS DE VIREMONT

pour l'accueil au public



SARL « Cabinet Olivier COLIN et ASSOCIES
 Géomètres-Experts
 Ingénierie et Paysage

95, Rue Ponsar - BP 134
 39304 CHAMPAGNOLE Cedex
www.colin-associes.fr
 e-mail : contact@colin-associes.fr

Terre d'Émeraude Communauté

Phase Avant Projet Définitif

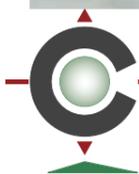


Le parking et la zone d'accueil

échelle 1/250



- 1 : Espace parking reprofilé**
 - finition GNT 0/31.5
 - délimitation des stationnements en voliges bois
- 2 : Emplacement PMR**
 - finition GNT 0/10
 - délimitation en chêne 50x100 mm
- 3 : Table pique nique adaptée PMR**



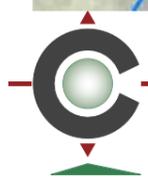
Le ponton de pêche adapté PMR échelle 1/250



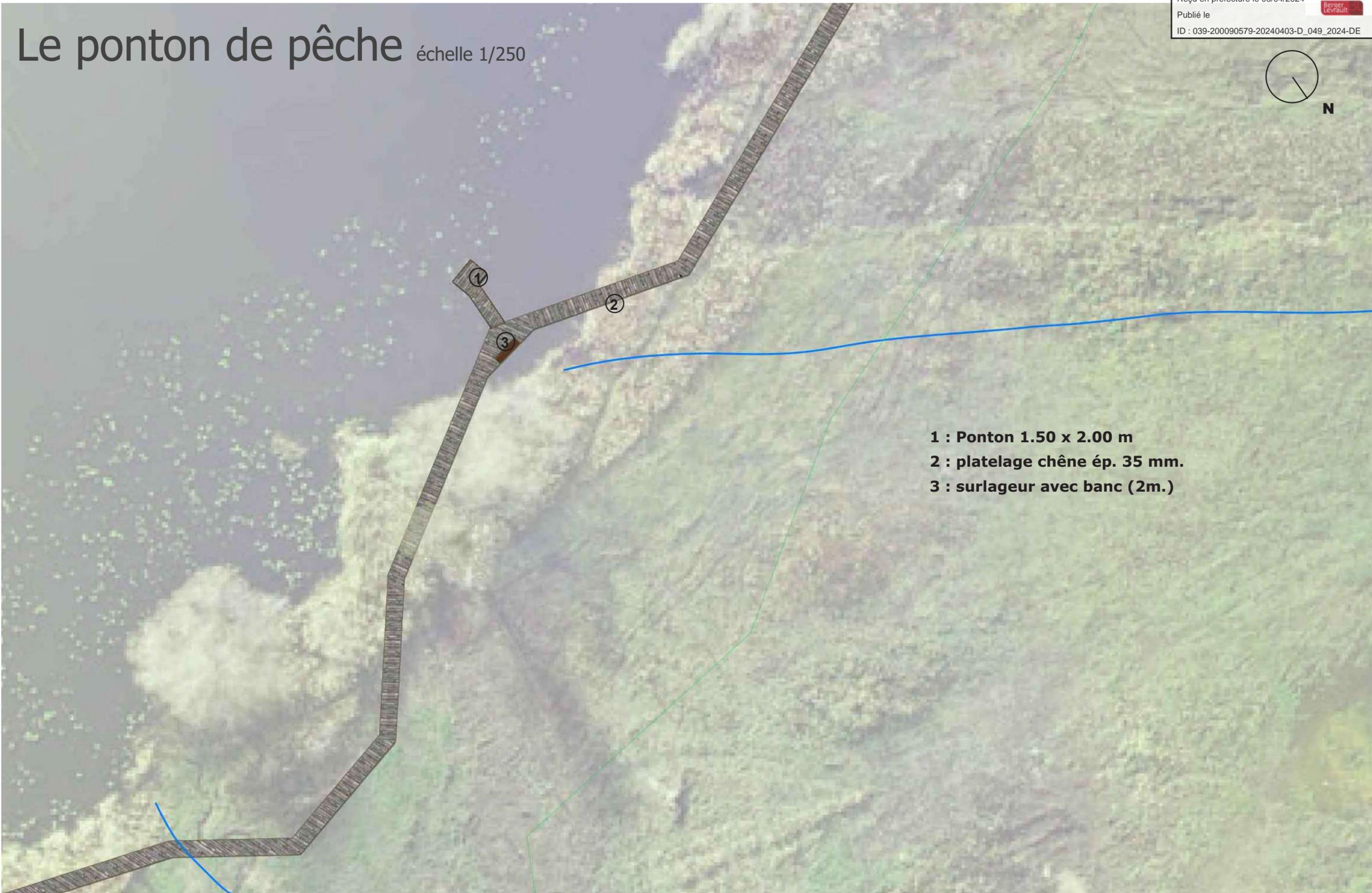
PONTON DE PÊCHE ADAPTÉ PMR

- 1 : Ponton de pêche adapté PMR dim. 3,60x5,50 m.
équipements :**
- repose canne (en orange)
 - main courante 2 lisses (en rouge)
- 2 : Platelage chêne L. 1.60m. ép. 35 mm.**
- 3 : Platelage L.1.20m.**
- 4 : Surlageur avec table de pique-nique adaptée PMR
et bancs**

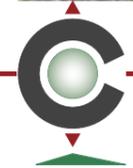
Surlageur avec table et bancs



Le ponton de pêche échelle 1/250



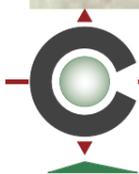
- 1 : Ponton 1.50 x 2.00 m
- 2 : platelage chêne ép. 35 mm.
- 3 : surlageur avec banc (2m.)



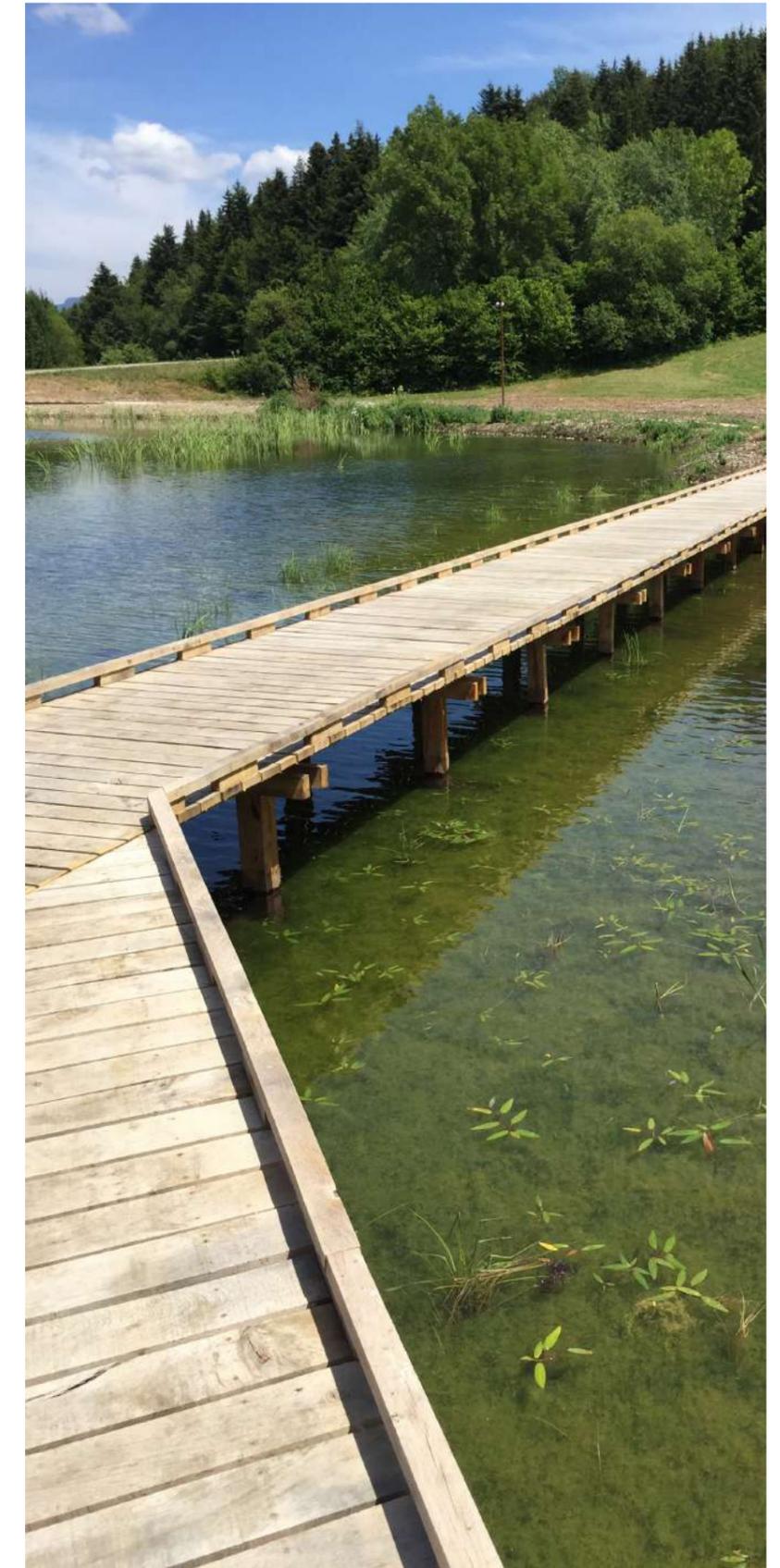
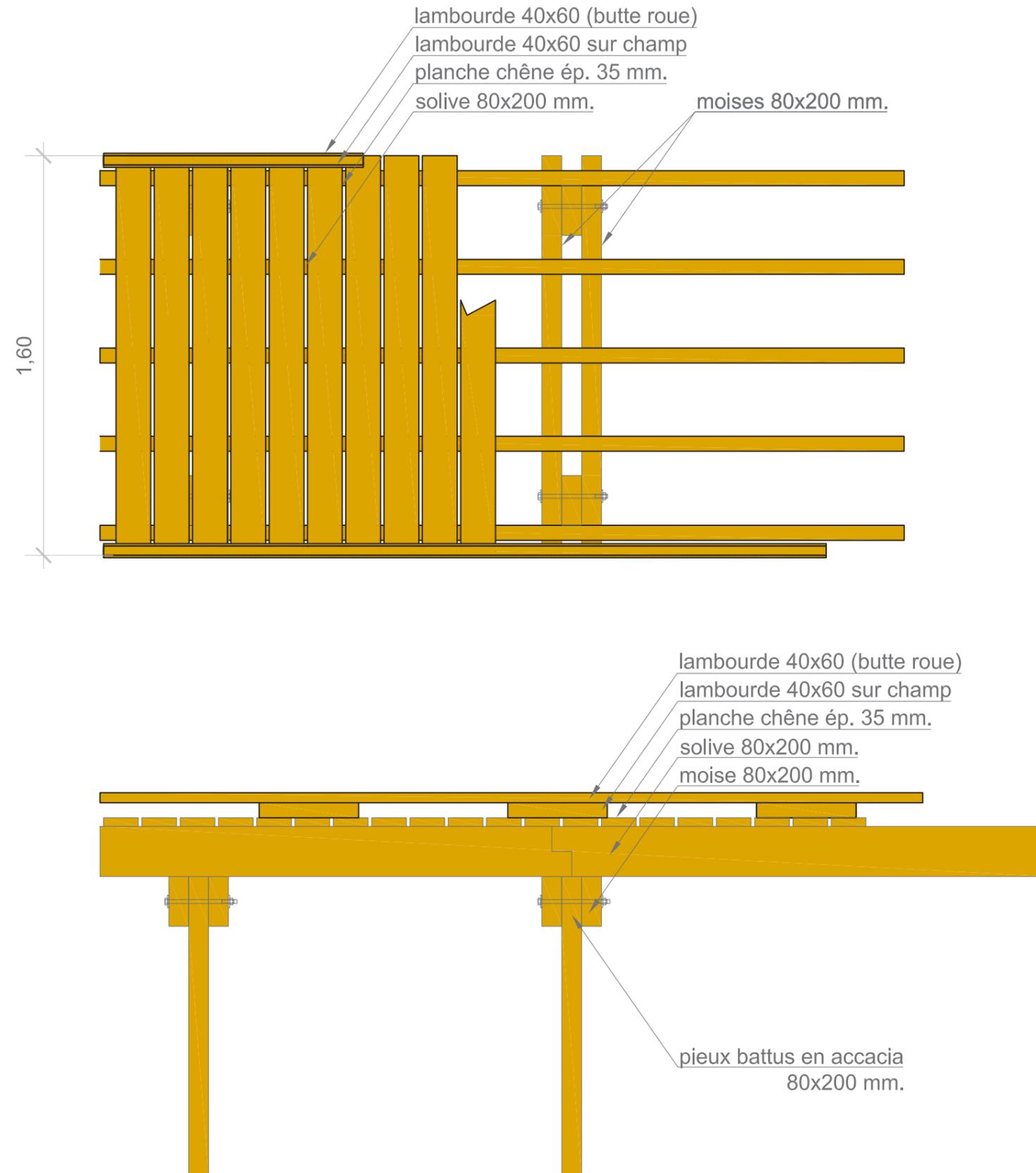
Suite et fin du parcours échelle 1/250



- 1 : Ponton 4.50 x 3.50 m
+ main courante bois 2 lisses**
- 2 : escalier d'accès (2 marches)**
- 3 : surlageur avec banc (2m.)**



Principes de conception du platelage échelle 1/20^{ème}



Terre d'Émeraude Communauté

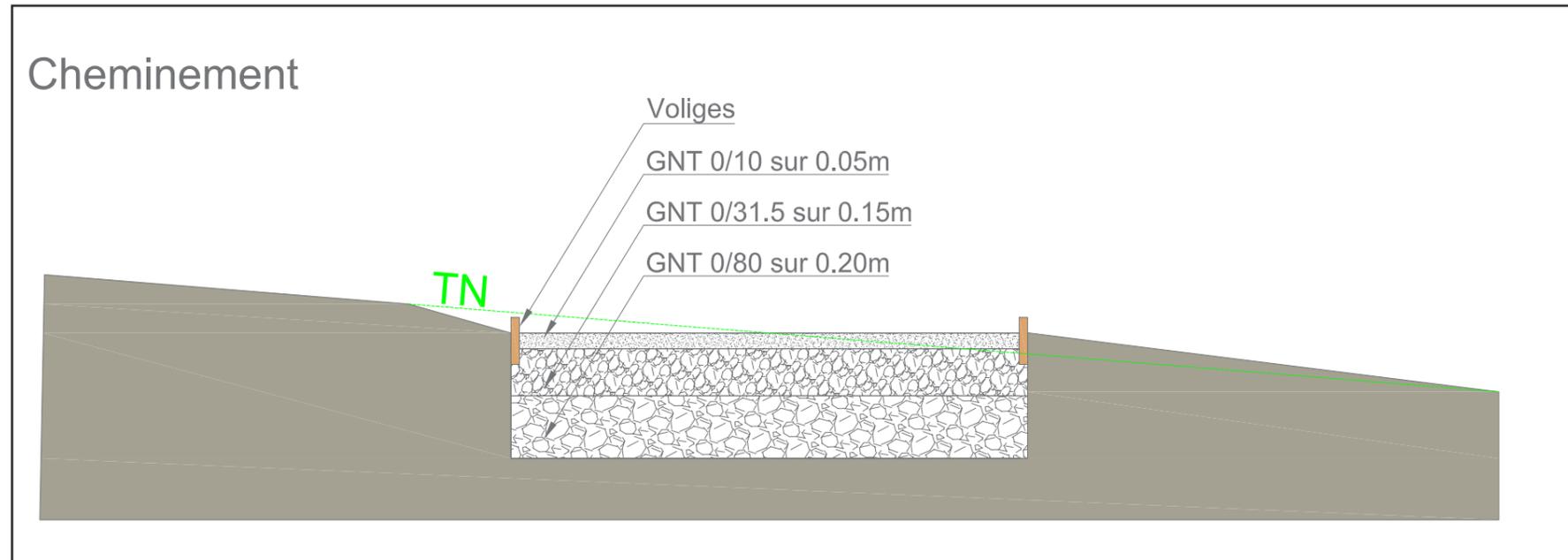
Phase Avant Projet Définitif

13/17

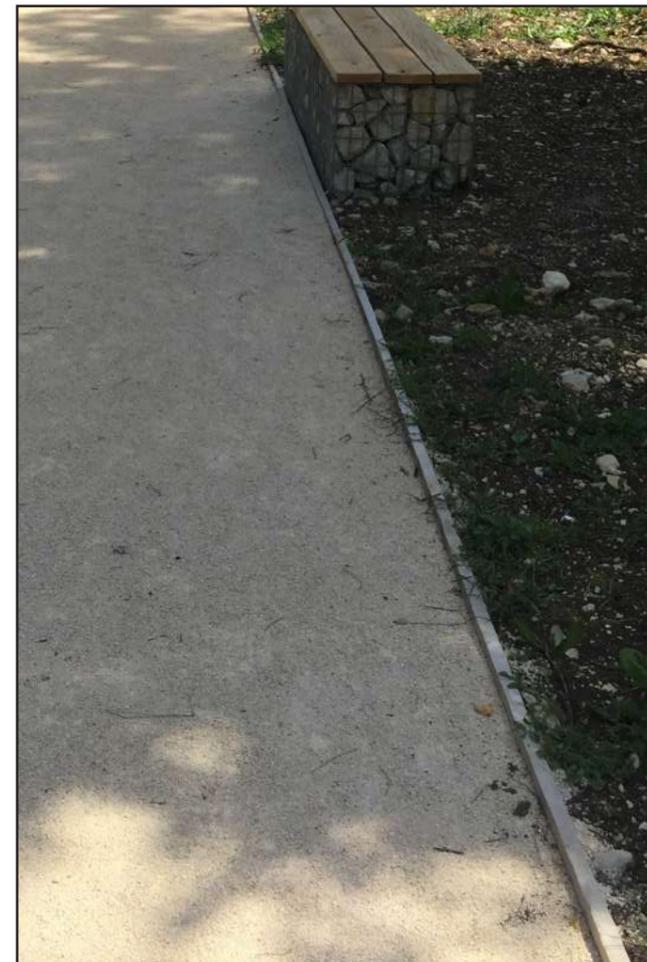
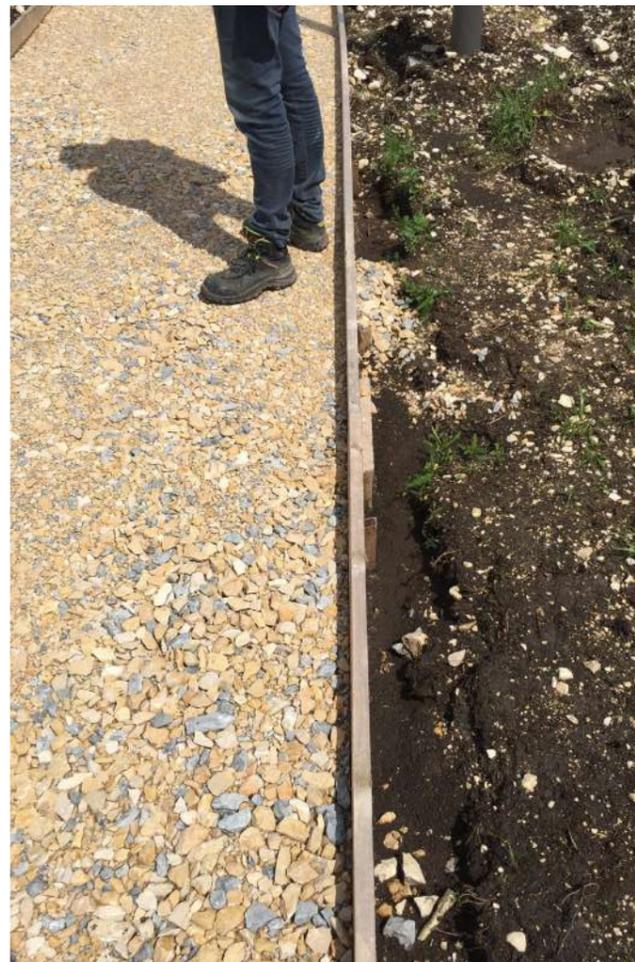


Coupe type pour la réalisation du chemin en concassé

échelle 1/20^{ème}



Le revêtement proposé pour les cheminements est du concassé 0/10. Il est facilement compactable et circulaire et se révèle plus drainant que du sable 0/6.



La photo de gauche montre un revêtement 0/31.5, qui sert de couche de réglage. La photo de droite montre un sable de granulométrie 0/6.

Coupe type pour la réalisation du parking adapté PMR

Il n'est pas prévu de créer de plateforme structurée sur le parking existant. En revanche un reprofilage est nécessaire pour diriger les eaux de ruissellement hors des emprises des stationnements. Une couche de finition en 0/31.5 est prévue. Les emplacements seront matérialisés grâce à de la volige bois.

En revanche la mise en oeuvre d'un stationnement adapté PMR oblige à des pentes inférieures à 2% . Pour garantir cela et assurer la durabilité de l'aménagement, la réalisation d'une structure complète est nécessaire. Le revêtement de finition sera identique à celui des cheminements et de l'aire de pique nique (concassé 0/10).

